## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le neuf avril deux mille vingt quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Jean-François POUMIER

Madame Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 avril 2024

## Délibération 09042024 - Demande de subventions pour la réalisation d'un terrain multisports

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 juin 2022, n°10062022 par laquelle le conseil municipal avait autorisé le Maire à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de l'État, notamment auprès de l'ANS, département, Tulle Agglo sur la base des montants des devis présentés.

Il rappelle également que cet équipement profiterait aux habitants de la commune, à l'ACJC, association sportive, à l'école ainsi qu'au Centre de loisirs Lou Loubatou.

Un nouveau devis a été demandé à la société EP Ingénierie pour la création du terrain Multisports.

Le devis se décompose comme suit :

- Terrain Multisports: 89 312,50 € HT

Chemin d'accès en enrobé : 3 215,00 € HT

Maîtrise d'œuvre : 6 476,93 € HT

Soit un total de 99 004,43 € HT et de 118 805,31 € TT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le maire à intervenir auprès de l'ANS, du conseil départemental, de Tulle Agglo et à déposer les dossiers de demande de subvention sur la base du montant de 99 004,43 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout acte ou document administratif, règlementaire ou financier nécessaire à la réalisation de ce projet,



 D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure de passation des marchés publics (consultations pour études ou travaux,...) et à signer les marchés à intervenir,

- **DE DONNER TOUS POUVOIR** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Membres présents : 13 Membres absents : 2

Votants: 13

Suffrages exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 11/04/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 10/04/2024